



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
11 OCTOBRE 2011

PRESENTS : M. M. GALLAY, Président  
M. R. HUGON, Vice-Président  
M<sup>me</sup> C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire

M<sup>mes</sup> M. CALAME, I. GIANNATTASIO, M. GOSSAUER, T. MARET,  
J. NOVERRAZ et A.-M. PUTTON  
MM. R. BONO, C. BRUHIN et B. VIRET

M. R. GUNTER, Maire  
M. X. BEUCHAT, Adjoint  
M. P. BOUVIER, Adjoint

EXCUSEE : Mme V. MORON

La séance est ouverte par **M. le Président** à 20h00.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**a) Droit de veto des Conseils municipaux sur les décisions des Assemblées générales de l'Association des communes genevoises (ACG) des 14 et 24 septembre 2011**

**M. le Président** se réfère à un courrier du 4 octobre 2011, qui lui a été adressé par l'ACG au sujet des Assemblées générales des 14 et 24 septembre 2011, ainsi qu'au procès-verbal de constatation d'entrée en force concernant le Genève Futur Hockey. **M. le Président** rappelle que selon la loi adoptée par le Grand Conseil le 19 novembre 2010, les Conseillers municipaux peuvent s'opposer à certaines décisions votées par l'ACG dans trois domaines précis : 1) La modification de ses statuts 2) Le montant des contributions annuelles des communes en sa faveur 3) Les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal. Pour qu'une décision soit invalidée, elle doit être rejetée dans un délai de 45 jours suivant la communication de la décision par l'ACG aux communes par les Conseils municipaux : a) de deux tiers au moins des communes b) d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

---

---

Dans le cas présent, le délai d'opposition est fixé au 18 novembre 2011. **M. le Président** donne lecture dudit courrier sur : 1) La décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi par le Fonds intercommunal d'un montant de CHF 500'000.- au Musée international de la Croix Rouge soumise au droit de véto des Conseils municipaux (art. 60C LAC) 2) La décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2012 de l'ACG soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC).

**M. Gunter** précise qu'une résolution doit être préparée d'ici au 15 novembre 2011 en cas d'opposition à l'une des décisions.

**M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal s'ils s'opposent aux décisions prises par l'ACG.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal ne s'opposent pas aux décisions votées par l'ACG.

A l'avenir, les Conseillers municipaux souhaitent être informés par courriel du résultat des votes des communes lors des assemblées.

Mme Maret rejoint la séance à 20h10.

### 3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

#### a) Zone d'Eaumorte

**M. Gunter** fait part du projet de la zone d'Eaumorte présenté à Avully aux Exécutifs de la Champagne la semaine dernière. Pour information, les communes d'Avully et Avusy ont inscrit dans leur plan directeur communal respectif une zone d'activités future à Eaumorte. L'idée est de créer une zone intercommunale pour développer des activités entre les différentes communes de la Champagne, ainsi qu'une zone commerciale voire une petite zone industrielle si le besoin s'en fait ressentir. Cette étude porterait notamment sur la construction d'une crèche intercommunale, éventuellement d'une poste, d'un établissement médico-social et d'un centre médical. Ultérieurement, une caserne de pompiers et une voirie seraient aussi en prévision. A ce stade de l'étude, hormis Aire-la-Ville (proche de Bernex), les communes de la Champagne seraient intéressées par une crèche intercommunale. Quant aux autres activités, un recensement des besoins sera réalisé entre les communes. Dans un premier temps, il s'agira de créer un groupe de travail comprenant un membre de l'Exécutif de chaque commune de la Champagne afin d'aller de l'avant dans ce projet. Par la suite, sachant que la zone d'Eaumorte est classée « zone agricole », il faudrait définir le périmètre nécessaire et envisager un éventuel déclassement de terrains. Pour clore ce point, **M. Gunter** précise que le sujet en question sera discuté lors de la prochaine séance de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie.

Pour compléter le sujet, **M. Beuchat** rebondit sur les propos de **M. Gunter** en signifiant son insatisfaction sur le déroulement de la séance à Avully. En effet, il y a 6 mois, les communes d'Avully et Avusy avaient proposé une offre d'un bureau d'urbaniste pour étudier ladite zone et déclasser les terrains, devisée CHF 400'000.-, montant jugé trop important par les autres communes puisque ces dernières n'ont pas été préalablement consultées sur leurs propres besoins. **M. Beuchat** poursuit en précisant que certaines communes, notamment Laconnex, ne seraient pas favorables à faire partie de ce projet si cela implique de nombreux déclassements de terrains agricoles. Une première phase de l'étude est déjà lancée pour un montant de CHF 50'000.- pris en charge par la commune d'Avully et une seconde étude serait prévue courant 2012 pour un montant de

CHF 200'000.-, ce qui permettrait de déposer un dossier au canton pour effectuer un déclassement de terrains. L'objectif serait de créer une fondation intercommunale pour que toutes les communes parties prenantes bénéficient des retombées fiscales. **M. Beuchat** estime toutefois que ce projet est fédérateur, dans l'ère du temps et en lien avec le projet franco-valdo-genevois. Avant de se lancer dans de coûteuses études, il convient préalablement de définir les besoins et les attentes de chaque commune.

#### **b) Centre de formation de Pô au Burkina Faso**

**M. Gunter** donne des nouvelles du Centre de formation de Pô au Burkina Faso. Pour rappel, l'Association des communes de la Champagne soutient financièrement cette école depuis sa construction en 2001. Le comité est formé de représentants de chaque commune. Au départ, des ateliers ont été créés (mécanique automobile, serrurerie, menuiserie, etc.) et des apprentis formés, puis des classes primaires ont été ouvertes. L'école est reconnue au niveau national même si le gouvernement n'a pas financièrement participé à sa création. **M. Gunter** précise qu'un container a été envoyé en juin dernier, ainsi qu'un tracteur, le but de ce matériel étant de cultiver des céréales et des légumes pour nourrir chaque jour les 250 élèves du centre. D'autre part, l'ouverture d'une salle d'informatique, d'un laboratoire de biologie, d'une bibliothèque et d'un atelier de couture sont prévus prochainement. Début septembre, M. Lädermann, Président de l'Association, s'est rendu sur place pour effectuer la distribution, à réception du matériel. Par ailleurs, grâce à une subvention annuelle de CHF 6'000.- de chaque commune de la Champagne, un projet de construction de porcherie a également été étudié et a pu se concrétiser. Des informations complémentaires peuvent être obtenues en consultant le site internet : [www.burkina.ch](http://www.burkina.ch). **M. Gunter** ajoute que le but est de permettre à cette école de subsister tout en devenant de plus en plus autonome. L'idée serait aussi d'engager sur place une personne chargée de diriger l'ensemble de la structure. Pour terminer, il estime qu'il serait regrettable d'abandonner ce projet.

#### **c) Campagne de mesure Radon « hiver 2010-2011 »**

**M. Gunter** fait référence à un courrier transmis par le Service de toxicologie de l'environnement bâti concernant les résultats des mesures de radon effectuées dans les écoles primaires de la commune durant l'hiver 2010-2011. Les concentrations mesurées sont faibles et n'appellent pas de mesures particulières. **M. Gunter** donne la définition du radon, qui est un gaz naturel radioactif, invisible et inodore. Il se forme par désintégration de l'uranium dans les roches et les sols. Le radon peut s'infiltrer dans une maison par des zones non étanches dans l'enveloppe du bâtiment (fissures, canalisations) et s'il s'accumule, il y a un risque pour la santé. En Suisse, les zones à risques se trouvent principalement dans la chaîne du Jura, dans les Alpes et au Tessin.

#### **d) Matinée propreté**

**M. Beuchat** remercie les membres de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie pour l'organisation de la matinée propreté qui s'est déroulée le 24 septembre 2011. Une quarantaine de personnes étaient présentes au repas sur les 50 ayant participé au ramassage des déchets.

**Mme Calame** précise que le concours de photos a remporté un vif succès.

#### **e) Nouvelle station d'épuration de Chancy**

**M. Beuchat** communique que le dossier de demande d'autorisation pour la station d'épuration sera prochainement transmis à la commune pour préavis.

---

---

**f) Projet de plan directeur cantonal du réseau routier**

**M. Beuchat** annonce qu'une résolution devra être préparée par le Conseil municipal d'ici la fin de l'année sur le projet de plan directeur cantonal.

**M. Bono** demande s'il s'agit d'un plan cantonal concernant les 10, voire 15 prochaines années. Il se renseigne également sur le projet de la zone d'Eaumorte et tient à s'assurer que la commune de Chancy aura un œil critique à ce sujet (souhaits intercommunaux correspondant aux prévisions du canton).

**M. Beuchat** confirme ce point et souligne que ce plan directeur cantonal est mis à jour actuellement à cause du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (comprenant le territoire du canton de Vaud, du canton de Genève et de la région française avoisinante) et qui vient bouleverser quelque peu le plan directeur cantonal existant et nécessite l'intégration de nouveaux aspects.

**g) Gravière**

**M. Beuchat** confirme que la commune a reçu un dossier de demande d'autorisation pour une nouvelle exploitation de gravière à Passeiry.

**M. Hugon** demande des informations complémentaires sur l'exploitation des gravières.

**M. Beuchat** résume la situation à la suite de l'audition qui s'est déroulée au Grand Conseil. Un rapport a été établi après cette séance, dans lequel figurent notamment les observations de la commune de Chancy. Une votation portant sur l'exploitation des gravières devrait être à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Grand Conseil, poursuit **M. Beuchat**. Les deux aspects visés au niveau de l'exploitation des gravières sont : 1) le recyclage des graves dans les gravières en exploitation, qui implique une création de zones spéciales, temporaires avec peu de recours possibles 2) le remblaiement des champs avec des matériaux extraits (cf. sous-couches agricoles).

**M. Gunter** revient sur la transmission d'un courrier adressé par les communes de la Champagne au Conseil d'Etat. Il souligne que des liens ont été créés entre les députés et notamment la commune de Laconnex dans le suivi de ce dossier.

**M. Beuchat** prendra contact avec M. Christian Etienne, membre du Conseil municipal d'Avusy, très impliqué au sujet de cette exploitation de gravières.

**4. SITUATION DU JARDIN D'ENFANTS – GARDERIE « LES CROCOLIONS »**

**M. Bouvier** expose la situation financière précaire du Jardin d'enfants-Garderie « les Crocolions » et communique quelques chiffres :

En 2007-2008, 41 enfants étaient inscrits pour 113 demi-journées, soit CHF 85'100.- d'écolage.

En 2008-2009, 39 enfants étaient inscrits pour 115 demi-journées, soit CHF 83'000.- d'écolage.

En 2009-2010, 35 enfants étaient inscrits pour 113 demi-journées, soit CHF 85'000.- d'écolage.

En 2010-2011, 25 enfants étaient inscrits pour 77 demi-journées, soit CHF 60'100.- d'écolage.

En 2011-2012, 17 enfants sont inscrits pour 44 demi-journées, soit CHF 43'000.- d'écolage.

En 2012-2013, 12 enfants seront en âge de fréquenter « les Crocolions ».

**M. Bouvier** a assisté à l'Assemblée générale du Jardin d'enfants-Garderie « les Crocolions » et il rapporte que le budget de fonctionnement se fait essentiellement grâce aux cotisations annuelles des membres, les écolages versés par les parents, la subvention communale (CHF 40'000.-) et le

bénéfice de la Fête des enfants. Après discussion avec les membres du Comité en 2010-2011 déjà, des mesures immédiates ont été prises, à savoir entre autres : pas d'augmentation de salaire depuis 2007, la suppression de la demi-journée du mercredi matin, qui a eu pour conséquence le licenciement d'une personne à fin juillet 2011. De plus, l'engagement d'une stagiaire a également été supprimé. Dès la rentrée 2010-2011, les 2 éducatrices et l'auxiliaire ont renoncé à une demi-journée de travail pour conserver tous les postes de travail. **M. Bouvier** signale qu'une projection a été réalisée sur d'éventuelles inscriptions d'enfants en 2012-2013 et la commune a constaté une augmentation de 2 enfants seulement. Par ailleurs, il précise qu'un nouveau comité, chargé de la fête des enfants, a été élu lors de l'assemblée générale du 4 octobre 2011 et dans lequel il occupe également une place prépondérante. Pour terminer, **M. Bouvier** fait savoir que le budget des Crocolions jusqu'à la fin de l'année (du 30 septembre au 31 décembre 2011) se constitue comme suit :

	CHF 29'000.-	charges effectives
./. CHF 12'000.-		écolage
./. CHF 7'000.-		solde en compte
	<b>CHF 10'000.-</b>	<b>solde manquant</b>

**M. Beuchat** tient toutefois à relativiser la situation en précisant que les nouvelles constructions amèneront plus d'enfants.

**M. Bouvier** trouve regrettable que les Crocolions doivent compter sur la fête des enfants pour rentrer partiellement dans leurs frais.

**M. Beuchat** souligne qu'un coaching est aussi effectué par la commune.

**M. Gunter** confirme en effet que ce dossier doit être suivi par l'Exécutif et il suggère de soutenir le Jardin d'enfants-Garderie « les Crocolions » en 2011-2012 pour éviter sa fermeture.

**M. Bouvier** propose que la commune octroie une subvention exceptionnelle de CHF 10'000.- afin de pouvoir boucler les comptes en 2011.

**Le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 10'000.-.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## 5. PROJET DE BUDGET 2012

**M. Gunter** indique que tous les Conseillers municipaux ont reçu sur leur place les projets de budget de fonctionnement et d'investissements 2012.

**M. Gunter** fait remarquer que les prévisions fiscales des personnes physiques et morales sont en hausse par rapport à 2010. Toutefois, ces chiffres pourraient être revus à la baisse par l'Etat, c'est pourquoi l'Exécutif propose de prendre une marge de sécurité de 7.5% sur les personnes physiques. A noter que le montant communiqué pour la péréquation financière intercommunale est un montant fixe et non une estimation.

**M. Gunter** propose de renvoyer ce projet de budget en commission des finances pour être étudié.

**M. le Président** met cette proposition au vote.

---

---

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS**

### **a) Chantier route de Bellegarde**

**M. Beuchat** fait part de l'installation de feux « intelligents » et leur récente mise en service à la route de Bellegarde pour une durée de 6-8 mois. Ce nouveau système de feux devrait diminuer les engorgements constatés ces derniers jours.

### **b) Local des jeunes et de la Fanfare**

**M. le Président** demande que l'éclairage de la rampe d'escalier extérieur accédant à la salle communale soit mieux réglé, car un capteur serait défectueux.

### **c) Déchetteries**

**M. le Président** rapporte que des déchets sont déposés dans les déchetteries communales par des personnes n'habitant pas Chancy. De ce fait, les containers terriers se remplissent plus rapidement qu'auparavant.

**M. Beuchat** répond que si ce problème est récurrent, il prendra contact avec l'entreprise Chevalley pour que cette dernière modifie la fréquence du ramassage des déchets.

### **d) Parc pour enfants derrière la salle communale**

**Mme Calame** a remarqué que des détritrus, essentiellement des débris de verre se trouvent souvent dans le parc pour enfants situé derrière la salle communale.

**M. Gunter** relève que ce problème est connu. Les employés communaux font leur possible pour nettoyer ces lieux régulièrement. **M. Gunter** annonce que dans le cadre du budget 2012, la commune proposera de mandater une entreprise de surveillance afin de limiter ce type de problèmes.

### **e) Immeuble communal route de Bellegarde 18-22**

**Mme Maret** fait référence à un courrier qui lui a été remis par un locataire domicilié à la route de Bellegarde 18-22. Ce dernier évoque des problèmes d'isolation dans l'immeuble communal.

**M. Beuchat** répond que la commune, par le biais de la régie, a prévu de mandater une entreprise pour une 1<sup>ère</sup> étude à ce sujet. Une seconde étude aura lieu dans le cadre d'un contrôle des bâtiments communaux. Ultérieurement, des travaux seront réalisés pour améliorer l'isolation de l'immeuble et un changement de chaudière est également envisagé.

### **f) Commission des relations publiques et de la communication**

**Mme Putton** annonce que la nouvelle version du journal communal sera distribuée prochainement dans tous les ménages.

---

---

**M. le Président** lève la séance à 22h10.



Le Président du Conseil municipal  
Michel Gallay



La Secrétaire du Conseil municipal  
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire  
Patricia Gafner

